



Adresse de votre correspondant

IFACOM
commerce & vente

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
Des Maisons Familiales de Vendée
IFACOM
21 Le Plessis Bergeret
85280 LA FERRIERE

A retourner **avant le 1^{er} mars 2019.**



Taxe d'apprentissage 2019

salaires 2018



Notre ambition majeure est de former vos futurs collaborateurs !

« 2019, dernière année de versement de la taxe d'apprentissage via un OCTA.
En 2020, continuez à soutenir la MFR par un versement direct d'une partie de la taxe (13%) »

En 2019, l'IFACOM c'est :

- Une Association Loi 1901 gérée par des chefs d'entreprises et par des parents d'élèves.
- Un établissement à taille humaine avec 300 personnes en formation et résolument tourné vers l'avenir.
- Une équipe pédagogique et éducative issue du monde professionnel
- Un site entièrement réhabilité en phase avec les nouvelles technologies d'aujourd'hui
- Une pédagogie de l'alternance basée sur « l'appel au vécu »
- Un accompagnement personnalisé
- Une vie résidentielle au sein du CFA axée sur l'accompagnement du projet de chacun.

En nous soutenant à travers le versement de votre taxe d'apprentissage

Vous participez

- à la formation des jeunes que vous accueillerez en alternance, en stage ou qui deviendront vos futurs collaborateurs

Certificat d'Aptitude Professionnelle	VENTE <i>OUVERT à la rentrée scolaire 2016</i>	En contrat d'Apprentissage
Baccalauréat Professionnel	COMMERCE Vente en magasins traditionnels	
	COMMERCE Vente en Grandes Surfaces Spécialisées	
	COMMERCE Vente en Grandes et Moyennes Surfaces alimentaires	
Mention Complémentaire	Vendeur Conseil Spécialisé en Produits Techniques pour l'habitat <i>OUVERT à la rentrée scolaire 2016</i>	
Brevet de Technicien Supérieur	MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL <i>OUVERT à la rentrée scolaire 2016</i>	En contrat d'Apprentissage
	SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	
Brevet de Technicien Supérieur	MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL <small>Anciennement MUC</small>	En contrat de Professionnalisation
	NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	
BAC +3	NEGOCIATEUR d'AFFAIRES En partenariat avec Sup de Vinci à Paris	En contrat de Professionnalisation
	NEGOCIATEUR d'AFFAIRES en COMMERCE INTERNATIONAL En partenariat avec le Sup de Vinci de Vinci à Paris <i>Nouvelle session de formation en février 2019</i>	Stagiaire de la formation professionnelle
	RESPONSABLE OPERATIONNEL EN POINT DE VENTE En partenariat avec l'Institut CARREL de Lyon	En contrat de professionnalisation Et en contrat d'apprentissage

- au développement de nos formations et des moyens pédagogiques mis à disposition des publics que nous formons,
- à une meilleure insertion professionnelle des jeunes et vous contribuez ainsi à la solidarité intergénérationnelle.

La Taxe d'Apprentissage est le seul impôt dont vous avez la libre affectation. Faites-en un moyen de votre propre développement à travers un partenariat utile avec un organisme proche de vous et dont vous partagez les objectifs et les valeurs.

Comment déclarer votre taxe d'apprentissage ?

1 - Déclaration à un OCTA

Il est obligatoire de faire sa déclaration auprès d'un OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage) de votre choix **avant le 1^{er} mars 2019**

2 - Déclaration papier

Utiliser l'imprimé de votre OCTA ou l'imprimé ci-joint OCTALIA, partenaire des MFR.

3 - Déclaration en ligne

Déclarer en ligne votre taxe d'apprentissage sur www.mfr.asso.fr/taxe-apprentissage ou www.octalia.org

4 - Affecter votre Taxe (Rubrique « reversement aux écoles et CFA »)

	HORS QUOTA OU BARÈME		QUOTA CFA et sections d'apprentissage	CSA (contribution supplémentaire à l'apprentissage) Employeur de + 250 salariés ne respectant pas le quota d'alternants
	Catégorie A 65 % Formations habilitées HORS apprentissage de niveau V, IV, III	Catégorie B 35 % Formations habilitées HORS apprentissage de niveau II et I		
Etape 1 : CFA MFR VENDEE <i>bd des Etats Unis - 85 La Roche sur Yon - Code UAI : 0851345A</i> Etape 2 : Et choisir Site CFA MFR IFACOM – 85280 LA FERRIERE - Code UAI : 0851403N	oui <i>(si l'entreprise accueille au moins un apprenti du CFA IFACOM)</i>		oui	oui

* vous pouvez également indiquer le % du total du quota ou hors quota que vous souhaitez affecter à l'établissement. L'OCTA fera alors le calcul.

5 - Pour en savoir plus, contactez

Nadège MARIE au 02.51.98.42.29 ou nadege.marie@mfr.asso.fr

**NOTRE AMBITION MAJEURE EST DE FORMER
VOS FUTURS COLLABORATEURS**

Contact

Nadège MARIE au
02.51.98.42.29

nadege.marie@mfr.asso.fr

A retourner

- **Par courrier**

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
Des Maisons Familiales de Vendée
IFACOM
21 Le Plessis Bergeret
85280 LA FERRIERE

- **Par mail** : nadege.marie@mfr.asso.fr

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous remercions de nous renvoyer ce document complété.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

SIREN :

Contact : Décisionnaire taxe d'apprentissage Gestionnaire d'axe d'apprentissage

Nom : **Prénom** :

Fonction :

Tél : **E-mail** :

Votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) :

Montant total de votre taxe d'apprentissage :

Merci d'indiquer ci-dessous vos intentions et de préciser, si possible, les montants ou les % *

	HORS QUOTA OU BARÈME		QUOTA CFA et sections d'apprentissage	CSA (contribution supplémentaire à l'apprentissage) Employeur de + 250 salariés ne respectant pas le quota d'alternants
	Catégorie A 65 % Formations habilitées HORS apprentissage de niveau V, IV, III	Catégorie B 35 % Formations habilitées HORS apprentissage de niveau II et I		
<p>Etape 1 : CFA MFR VENDEE bd des Etats Unis - 85 La Roche sur Yon - Code UAI : 0851345A</p> <p>Etape 2 : Et choisir Site CFA MFR IFACOM – 85280 LA FERRIERE - Code UAI : 0851403N</p>	<p>.....€ Ou%</p> <p>(si l'entreprise accueille au moins un apprenti du CFA IFACOM)</p>		<p>.....€ Ou%</p>	<p>.....€ Ou%</p>

* % du total du quota ou hors quota que vous souhaitez affecter à l'établissement

« 2019, dernière année de versement de la taxe d'apprentissage via un OCTA.

En 2020, continuez à soutenir la MFR par un versement direct d'une partie de la taxe (13%) »

Ne faire qu'une seule déclaration pour l'ensemble des établissements de l'entreprise, merci de ne pas agraffer les documents et d'écrire à l'encre noire

Votre entreprise

Votre entité gestionnaire ou cabinet comptable


IFACOM
commerce & vente

85280 LA FERRIERE

Code UAI CFA 0851345 A
Code UAI site 0851403 N

SIRET

Contact Tél.

Email

Raison Sociale

Adresse du siège

CP Ville

Effectif NAF CCN

Si apprenti(s) en 2018
cochez la case →

Nombre d'apprenti(s)
présent(s) au 31/12

(Joindre les copies des contrats d'apprentissage)

Votre versement Retour du Reçu libératoire à l'entreprise

Exprimez toutes les valeurs en euros, pas de centimes

➤ Masse Salariale 2018 (base Sécurité Sociale)	{	Métropole et DOM	<input type="text"/>	,00 €	MS 1	
		Alsace et Moselle (dépts. 57, 67, 68)	<input type="text"/>	,00 €	MS 2	
➤ Taxe d'apprentissage	{	MS 1 x 0,68 % (Métropole et DOM)	<input type="text"/>	,00 €	V1	
		MS 2 x 0,44 % (Alsace et Moselle : dépts. 57, 67, 68)	<input type="text"/>	,00 €	V2	
➤ Déduction Stagiaires Joindre impérativement les conventions de stage	{	Catégorie A <input type="text"/> Nbr Jours en entreprise	x 25 €	<input type="text"/>	,00 €	SA
		Catégorie B <input type="text"/>	x 36 €	<input type="text"/>	,00 €	SB
Total : [W1 = (SA + SB) MAXIMUM 3% DE V1]				<input type="text"/>	,00 €	W1
➤ Subventions Matériel Joindre impérativement les justificatifs		(limitées au Barème soit 23% de V1)		<input type="text"/>	,00 €	W2
➤ CSA Réservée aux entreprises de 250 salariés et plus. Plus d'informa- tion sur www.octalia.org	{	MS 1 x	%	<input type="text"/>	,00 €	X1
		MS 2 x	%	<input type="text"/>	,00 €	X2
		Bonus Alternant		<input type="text"/>	,00 €	Y

Montants nets affectables aux écoles

Quota	A	B
-------	---	---



REGLEMENT TOTAL (date limite: 28/02/19)

,00 €

(V1+V2-W1-W2) +(X1+X2-Y) si concerné

MODE DE PAIEMENT

Chèque à libeller à l'ordre d'OPCALIA
Banque: N°: Date:

Téléversement - Voir instructions sur www.octalia.org

Virement
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 1424 294 **BIC** : BNPAFRPPXXX
Le motif de votre virement doit comporter **IMPÉRATIVEMENT** la mention suivante :
[Votre SIRET] Taxe d'apprentissage 2019

Recto/Verso à retourner obligatoirement

BVT-OPCALIA-190 - Par délégation d'OPCALIA agréé par la DGEFP (arrêté du 23/11/2015) - Champ géographique : interprofessionnel national - OCTALIA - 47 rue de la Victoire - 75009 PARIS

Raison Sociale :

SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

adresse de retour

 **N° Vert 0800 428 000**

www.octalia.org

OCTALIA

TSA 91651

91765 PALAISEAU CEDEX

Vos CFA d'accueil des apprentis sous contrat au 31/12/2018 (joindre impérativement copies des contrats).

⚠ Certaines structures possédant des adresses administratives différentes de leurs lieux d'enseignement, il est impératif de nous communiquer les coordonnées exactes sous lesquelles elles sont habilitées à recevoir les fonds. ⁽¹⁾

Code UAI Code OCTALIA	Nom et Prénom de l'Apprenti	Coordonnées précises du CFA d'accueil	Dates	Code RNCP du diplôme																				
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																							début : ___ / ___ / ___ fin : ___ / ___ / ___	
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																							début : ___ / ___ / ___ fin : ___ / ___ / ___	
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																							début : ___ / ___ / ___ fin : ___ / ___ / ___	
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																							début : ___ / ___ / ___ fin : ___ / ___ / ___	

⚠ Seuls les contrats d'apprentissage sont concernés

Vos demandes d'affectation

Code UAI Code OCTALIA	Coordonnées précises de l'établissement habilité ⁽²⁾	Montant pas de centimes																				
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																						
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																						
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																						
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																						
<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																						

Notre Organisme Collecteur Répartiteur agréé REVERSE, même en l'absence de demandes, la TOTALITÉ des sommes reçues à des éCOLES professionnelles.

(1) L'article L 6241-4 du Code du Travail prévoit un concours obligatoire par apprenti sous contrat au 31/12 à son CFA d'accueil. Indiquez-nous les informations nécessaires ; nous effectuerons pour vous les calculs et les versements, vous évitant ainsi toute réclamation ou double paiement.

(2) Pour vous éviter des pénalités, nous vérifierons les habilitations des écoles et répartirons en fonction de vos choix, sauf si vos demandes ne sont pas conformes à la réglementation. Indiquez **le code UAI, la dénomination, l'adresse précise** et le montant souhaité. Nous ne pouvons pas faire de reversement à un autre organisme collecteur.

Notre responsabilité n'est pas engagée en cas de libellé erroné ou incomplet, d'absence d'adresse ou de fausse adresse.

Signature/Cachet obligatoire



Avant le 01 mars 2019

**2019 : Dernière année de versement de la taxe d'apprentissage via un OCTA.
En 2020, continuez à soutenir les MFR par un versement direct d'une partie (13%) de la taxe.
(loi du 5 septembre 2018)**

Taxe d'apprentissage 2019

salaires 2018

OCTALIA est au service de toutes les entreprises !

Les MFR vous proposent un bordereau de versement avec les explications utiles pour le remplir.

En versant la taxe d'apprentissage aux MFR, vous soutenez la formation des jeunes et vous connaissez la destination de votre versement.

Nous comptons sur vous !

POUR VOUS RENSEIGNER :

**Correspondant Régional des MFR
Pays de la Loire
FDMFR**

Chemin des Gruellères - 44470 CARQUEFOU
Tél : 02 40 52 70 70 - Tél : 02 43 67 36 77
fd.44@mfr.asso.fr

L'entreprise verse
la taxe d'apprentissage
à l'organisme collecteur
de son choix.

UNMFREO
58, rue N.-D. de Lorette
75009 PARIS
www.mfr.asso.fr

En partenariat avec :

OCTALIA

INITIATEUR DE COMPÉTENCES

**RÉUSSIR
autrement**

REEMPLIR BORDEREAU TAXE APPRENTISSAGE : PRÉCISIONS

(Date de versement : avant le 01 mars 2019)



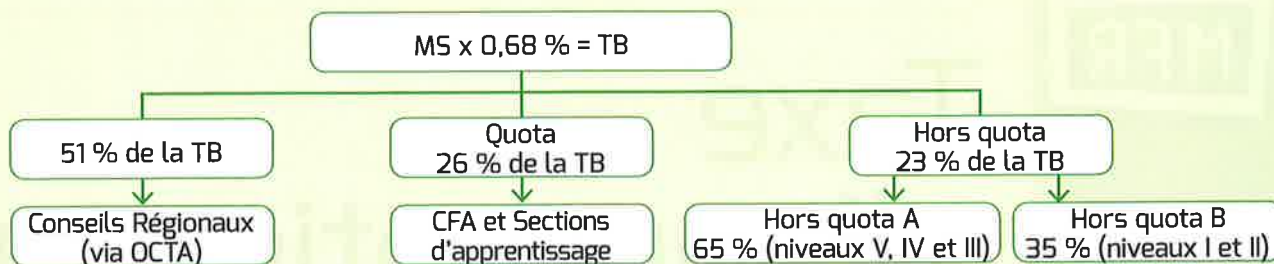
Partenaire de :



INITIATEUR DE COMPÉTENCES

Les dispositions relatives à la loi du 5 mars 2014

✓ Entreprises situées en Métropole et DOM (sauf Alsace-Moselle)



✓ CSA (Entreprises de plus de 250 salariés)



✓ Entreprises situées en Alsace et en Moselle

Le taux de la taxe est de 0,44 % de la masse salariale (pas de Hors quota).

✓ Quota Concours financier :

Les entreprises employant au 31 décembre un ou plusieurs apprentis sont tenues de verser au (x) CFA d'accueil le coût réel (coût apprenti sur les sites web des Préfectures de Région). Nous nous chargeons de reverser ce montant au (x) CFA de vos apprentis.

✓ Hors quota aux CFA :

Les entreprises pourront verser du « hors quota » uniquement dans le cas où le(s) coût(s) réel(s) de formation du (des) apprenti(s), présent(s) dans l'entreprise au 31 décembre, n'a pas été intégralement couvert par la part quota.

✓ Entreprises exonérées

Les entreprises qui emploient un ou plusieurs apprentis dont la base annuelle d'imposition à la taxe n'excède pas 6 fois le SMIC annuel (pour 2018 : 107 892 €).

✓ Entreprises de 250 salariés et plus

Le taux de la contribution supplémentaire est fixé à x % de la masse salariale pour les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage et dont l'effectif moyen comporte moins de 5 % de salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage et de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise. Cette contribution est modulée en fonction de l'effort de l'entreprise.

CSA - Entreprises de + de 250 salariés

Effectifs Alternants	Effectifs Entreprise	
	de 250 à 2000	+ de 2000
Moins de 1 %	0,4 % MS	0,6 % MS
de 1 % à 2 %	0,2 % MS	0,2 % MS
de 2 % à 3 %	0,1 % MS	0,1 % MS
de 3 % à 5 %	0,05 % MS	0,05 % MS

- Alternants = Contrat Apprentissage + Contrat Professionnalisation + Vie + CIFRE
- Les entreprises employant + de 5% d'Alternants peuvent déduire du Hors Quota.

Déduction pour l'accueil de stagiaires

✓ Comment calculer la déduction pour l'accueil de stagiaires :

Les stagiaires à prendre à compte sont ceux qui suivent une formation initiale (hors apprentissage) technologique ou professionnelle (CAP, BEP, Bac technologique ou professionnel, BTS...).

La déduction se calcule en fonction du nombre de jours de présence dans l'entreprise (5 jours par semaine moins les jours fériés) multiplié par un forfait journalier. (Ce forfait n'est pas connu à la date d'édition de ce document). Il sera publié sur le site www.mfr.fr dès parution du décret.

La déduction est plafonnée à 3% de la taxe brute (3% des 0,68 %).

Pièces justificatives à joindre à votre déclaration

- ✓ Les conventions de stage,
- ✓ La photocopie du ou des contrats d'apprentissage.

Plus d'info :

www.mfr.asso.fr (taxe apprentissage)

01 44 91 86 86